

LA MOTION MASSON

La motion Masson est revenue sur le tapis depuis quelques jours à deux occasions :

A propos d'abord d'une certaine correspondance d'un certain chanoine Ouellette, d'après qui, cette motion aurait été soufflée à l'honorable ex-gouverneur par la franc-maçonnerie française.

Bah ! Le *Courrier du Canada* avait bien prétendu qu'elle avait été dictée par feu Jules Ferry !

Puis, le *Courrier du Canada* a profité du mot de M. Steeg sur notre éducation pour affirmer encore sa terreur enfantine du progrès, tel que le concevait l'auteur de la motion, et son affection non décroissante pour le rejeton de M. Chapais qui lui a été substitué.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte par ces saintes feuilles, pour mettre au net quelques notes prises au cours du fameux Congrès de la St-Jean-Baptiste lors du dépôt des rapports des différents bureaux.

Lorsque le bureau chargé d'étudier la question des écoles séparées présenta le résultat de ses délibérations et demanda l'adoption de son rapport, l'honorable M. Mercier se leva et s'inscrivit courageusement contre l'oubli fait de toute allusion au regrettable rejet de la motion Masson par le Conseil de l'Instruction Publique.

Le protêt de M. Mercier, quoique très modéré d'allure et irréprochable de tact vis à vis les institutions religieuses visées, était parfaitement catégorique quant au fond, et réunissait évidemment l'approbation de la majorité des assistants ; si bien, que la première personne qui se leva pour répondre, M. le principal Archambault, jugea bon de traiter la question au point de vue le plus conciliant possible et avec force ménagements.

Cependant, les paroles de M. Archambault ont une portée considérable, qui nous oblige à les citer aussi intégralement que possible d'après des souvenirs notés au moment même.

“ On a tort, a-t-il dit, de croire que les évêques de sont ligués pour arrêter le progrès des études et s'opposer obstinément à toute réforme.

“ C'est une autre considération qui a dicté leur conduite.

“ Les professeurs ecclésiastiques possèdent un privilège qui existe depuis nombre d'années.

“ On a demandé de le leur enlever immédiatement.

“ Les évêques pouvaient-ils y consentir ?

“ Cela me semble bien difficile, et s'ils ont résisté la raison est bien simple.

(Ici je cite textuellement.)

“ C'est pour ne pas s'aliéner le clergé et les communautés de ses diocèses que l'épiscopat a refusé.

“ Le clergé qui dirige les communautés est obligé de ne pas se les mettre à dos.”

Et M. Archambault a terminé en proposant un moyen terme, c'est-à-dire en suggérant que la motion Masson fût modifiée en lui fixant une date d'application assez éloignée — cinq ou dix ans — pour que les communautés n'en puissent pas prendre ombrage.

Cet aveu dénué d'artifice donne bien la note de notre système national, de notre système moral, de notre système *éducatif*, puisqu'il faut créer le mot.

M. Archambault admet que le principe de l'exemption de certificat doit avoir un terme : c'est donc qu'il reconnaît le principe faux ; il admet même que les évêques ne le protègent pas en raison de ses avantages mais pour sauvegarder leurs intérêts religieux.

En un mot, nous assistons encore, de l'aveu d'un des défenseurs du clergé, au spectacle de l'intérêt du peuple sacrifié aux intérêts cléricaux.

Habemus confitentem reum.

M. Chapais peut entasser articles sur articles, citations sur citations, le fait réel, brutal, patent est là.

Ce n'est pas pour le bien de l'éducation que les évêques se sont opposés à la motion Masson, c'est pour le bien de l'organisation ecclésiastique.

L'Eglise d'abord.

La Province de Québec ensuite.

C'est dans l'ordre.

Mais on admettra bien d'un autre côté que ceux qui veulent renverser cet ordre de choses